

**49ème Conférence des Coordinations Locales
Jeudi 11 décembre 2025 de 13h30 à 15h00**

**Prochaines conférences : le lundi 19 janvier 2026 de 13h30 à 15h00
et le jeudi 12 février 2026 de 13h30 à 15h00**

1063 inclusions au 5 décembre 2025

Participants : Mélissa LE BOISSETIER (La Roche), Audrey PALAZON (Nîmes), Laëtitia VALENSISI et Valérie DEZEHELLE (Marseille), Aline LOPEZ (Perpignan), Céline FLANQUART et Claire LELEU (Dainville), Coralline MOUTENET (Chambéry), Marion NOËL (Ardennes), Sylvie LEONARD (Epinal), Julie DURAND (VSE Avrillé), Anita CROCHET, Virginie MARCHAND, et Mireille ROZE pour l'ECNP.

Excusées : Annabelle POUPAUD (La Roche), Manuella XEMARD et Loren GEHIN (Epinal)

Ordre du jour :

- Le PCR tel qu'il nous a été présenté
- Quelles conséquences pour vos missions de coordination d'ici la fin de la période transitoire ?
- Vos questions
- Vos actualités

Actualités du programme

Le **P**arcours **C**oordonné **R**enforcé **E**nfance **P**rotégée veut rassembler les 2 expérimentations Article 51 : Santé Protégée et Pegase dans un seul dispositif.

Présentation du Parcours Coordonné Renforcé Enfance Protégée : en s'appuyant sur le Powerpoint DGCS partie 2

Le futur dispositif PCR repose sur quatre principes structurants :

1. **S'appuyer sur les professionnels de santé de premier recours**
Le parcours s'articule autour des médecins généralistes, des pédiatres de ville, de la PMI, ou encore des centres de santé. Le bilan d'admission en protection de l'enfance (46 €) constitue l'entrée dans le parcours, complété par une actualisation annuelle. Les bilans somatiques obligatoires du calendrier pédiatrique : base du suivi. Les bilans renforcés disparaissent : les questionnaires de développement ne sont plus centraux et deviennent accessoires.

2. **Orienter les enfants vers un parcours gradué en santé**
Le dispositif doit permettre une orientation adaptée vers :
 - des soins somatiques,
 - des soins précoces en santé mentale, selon le niveau de besoins repéré.
3. **Garantir l'effectivité du parcours via une structure de coordination**
Une structure dédiée est chargée d'assurer la fluidité, la continuité et la cohérence du parcours.
4. **Assurer la traçabilité via un système d'information régional**
Le suivi est désormais inscrit dans un SI articulé avec le DMP.
Le SI national disparaît au profit d'un pilotage régional.

Étapes du parcours :

Le parcours comporte **7 étapes**, de l'entrée dans le dispositif jusqu'au suivi post-mesure

Public éligible :

Enfants de 0 à 21 ans

Amalgame avec le décret relatif aux pouponnières :

- Le suivi des jeunes enfants est désormais **limité aux 0-3 ans accueillis en pouponnières**, et non plus aux 0 -7 ans.
- Le suivi s'interrompt **un an après la fin de la mesure de protection**, au lieu d'un accompagnement systématique jusqu'aux 7 ans de l'enfant.
 - Exemple : un enfant dont la mesure s'arrête à 2 ans est suivi dans le PCR jusqu'à ses 3 ans.

Panier de soins annuel :

- Un bilan de psychologue rémunéré 120€ et 1 à 12 séances après avis du médecin généraliste (ou pédiatre) **renouvelables pour 1 à 6 séances** rémunérée 43€ la séance (montant max. possible de 894€).
- Un bilan de psychomotricité ou d'ergothérapie rémunéré 140€ et 1 à 12 séances après avis du médecin généraliste (ou pédiatre) **renouvelables pour 1 à 12 séances**, rémunérée 39€ la séance (montant max possible de 1076€).

Le panier de soins est exclusivement **conditionné à une prescription médicale**.
Les équipes pluridisciplinaires ne peuvent plus formuler directement des indications de soins.

Structures de coordination :

- L'équipe nationale de coordination disparaît.
- Une dérogation permet à une pouponnière d'être reconnue comme **structure de coordination**, sur décision de l'ARS, en lien avec le département.
- Le financement :
 - **110 €** lorsque la coordination est réalisée hors pouponnière,
 - **220 € (divisés par trois)** lorsque la coordination est assurée par une pouponnière.
- **1 ETP chargé pour 570 enfants** : forte tension sur les charges de coordination.

Formation :

Pas d'exigence de formation dans le futur PCR :

- Aucune mention n'est faite de la formation des professionnels.
- La disparition des espaces d'animation du réseau - notamment la Communauté de Pratique - entraîne une perte de sens, de cohérence et de dynamique collective autour du parcours.

Quelles conséquences pour vos missions de coordination d'ici la fin de la période transitoire ?

Fin de la période transitoire et suivi des inclusions

- La période transitoire prendra fin le **2 février 2026**.
- Soigner le suivi des enfants déjà inclus, et les inclusions peuvent se poursuivre jusqu'à cette date.
- Continuer à animer le réseau en informant les professionnels que le cadre définitif de la généralisation reste encore incertain.

Impact sur la formation

- La formation prévue pour le **mois de janvier 2026** est **suspendue**, en attente de la définition finale du cadre de généralisation. Directions des établissements informées.

Mobilisation et arbitrages en cours

- Les négociations se poursuivent avec une forte mobilisation de la communauté PEGASE, du GEPSO, de l'INSERM, du CNPE et de parlementaires engagés sur la généralisation de PEGASE.
- Daniel ROUSSEAU est en lien régulier avec le cabinet de la Ministre pour suivre l'évolution du dossier.

Vos questions

Aline Lopez nous a transmis deux questions du Dr ARAGONES Ester :

- Si l'arrêt de PEGASE est confirmé ?

Si ce n'est pas le cas, pour quand ils pensent qu'ils aurait cette information ?

Qu'est ce qui est conseillé de faire au niveau de chaque département en attendant cette information ? Poursuite des inclusions ? Mise en stand-by des inclusions ? Réalisation uniquement des suivis ?

- En cas d'arrêt confirmé :

- Quelle est la date de fin du programme ?

- Concernant les données qui ont été collectées jusqu'à présent :

Elles restent sur Mediateam et l'enfant n'a rien dans son dossier médical ou il a la possibilité d'en extraire une partie de façon simple et peu coûteuse ?

- Concernant les financements : Jusqu'à quelle date...
Les financements annuels par enfant se maintiennent ?
Et les soins psychomot et psycho couverts par le programme ?

Contenu des échanges

Points d'arbitrage et négociations en cours

- Les arbitrages restent en suspens et les négociations se poursuivent, avec le soutien actif de nombreux acteurs de la protection de l'enfance, du champ de la santé et de responsables politiques.
- Le panier de soins prévu apparaît insuffisant pour les plus jeunes enfants, notamment en raison de l'impossibilité d'utiliser le « pot commun ».
- Les forfaits proposés demeurent trop faibles, avec un risque notable de désengagement des professionnels médicaux et paramédicaux.

Périmètre des enfants concernés

- Sont concernés : tous les enfants bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, administrative ou judiciaire, quel que soit leur lieu d'accueil.

Impacts pour la coordination locale

- Incertitudes sur la pérennité des postes fléchés vers la Coordination Locale : quel sens cela a de poursuivre les inclusions si incapacité d'assurer la continuité du suivi faute de temps RH ?
- Les coordinatrices continuent globalement d'assurer leurs missions habituelles ; aucune consigne particulière n'a été transmise par les directions.
- À ce stade, aucune réponse n'a été donnée concernant l'organisation de la phase de transition jusqu'à la mise en œuvre de la généralisation.
- Les conventions avec les professionnels de santé et de soins précoces sont actives jusqu'au 2 février 2026.
 - Incertitude sur le financement des consultations au-delà de cette date.
 - Les forfaits alloués sont déjà refusés pour environ neuf enfants inclus antérieurement à Marseille : solliciter Mme REDOULI.

Engagement des Départements

- Aucun caractère obligatoire n'est prévu pour l'engagement des Départements dans le futur PCR, ce qui crée des incertitudes quant à leur participation effective.

Poursuite des inclusions

- Un questionnement persiste quant à l'opportunité de poursuivre les inclusions dans le contexte actuel, en l'absence de cadre définitif pour le nouveau PCR.

Soins précoces

- Les soins précoces doivent être maintenus dans la limite du panier de soins attribué à chaque enfant.

Conservation des données de santé des enfants inclus dans PEGASE dans le cadre de l'expérimentation :

- Pas de réponse aujourd'hui sur la conservation des données de santé des enfants déjà inclus dans PEGASE.

Vos actualités

Ardennes : **Présentation** de Pegase par Marion NOEL **aux Assises Régionales de Pédiatrie**
Participation des parents : sujet qui serait intéressant à partager dans la communauté de pratique.

Epinal : 47 situations. Inquiétudes sur le futur PCR.

Chambéry : le futur PCR aura un impact sur les postes. Rémunération du futur PCR sera certainement un frein à l'engagement des professionnels de soins précoces et de santé.

Nîmes : professionnels ont conventionné la semaine dernière, mise en suspens de la formation dans l'attente du cadre définitif du futur PCR.

Perpignan : 78 enfants inclus et 6 à venir en janvier 2026. Choc de l'annonce : recrutement d'un mi-temps de psychomotricienne en suspens au regard du contexte.

Mediateam

Dernier ticket en lien avec l'absence du nom d'un professionnel dans le tableau soins précoces : Si le professionnel n'apparaît pas d'office lorsqu'il veut saisir une nouvelle ligne dans son tableau, il doit chercher son nom dans recherche annuaire en y inscrivant les premières lettres et cliquer sur son nom.

Pour conclure, rien n'est acté tant que les arbitrages ne sont pas terminés, ils continuent encore à ce jour. Le Dr Rousseau est régulièrement en contact avec le cabinet de la ministre pour faire bouger les lignes et de nombreux soutiens s'élèvent. Vous pouvez être fières de tout le travail de haute qualité que vous avez accompli, continuez comme ça. On ne lâche rien.

Ce compte-rendu sera versé sur votre Communauté de Pratique, consultable sur le lien suivant :
<https://www.programmepegase.fr/cdp-pegasecoordination>

Rappel de votre mot de passe : segapecoordo

l'ECNP est régulièrement en télétravail, c'est pourquoi,

pour toutes questions pensez à privilégier nos boîtes mails nominatives :

mireille.roze@programmepegase.fr

virginie.marchand@programmepegase.fr

anita.crochet@programmepegase.fr

et notre assistante administrative Julie Pichery

contact@programmepegase.fr

**Prochaines conférences : le lundi 19 janvier 2026 de 13h30 à 15h00
et le jeudi 12 février 2026 de 13h30 à 15h00**

Rappel de notre nouvelle adresse et nouveaux numéros de téléphone :

**Association Saint Exupéry
B'Coworker Orgemont
35 rue du château d'Orgemont
49000 ANGERS**

Tél : 02 59 17 02 02

Portable : 07.50.74.35.81